



## PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 19 avril 2012

### Direction de la coordination et de la performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

**Secrétariat de la CDAC**

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. [Nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr](mailto:Nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr)

LE PREFET  
de la Région Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 17 avril 2012, sous la présidence de M. Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné **le dossier n° 2012-08** concernant une demande **de création d'un magasin Décathlon sur le site des Docks Café au Havre pour une surface de vente de 2 612 m2.**

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral n° 11-106 du 7 novembre 2011 donnant délégation à Monsieur Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- L'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées, modifié par l'arrêté préfectoral du 14 février 2012 ;

- La demande, enregistrée le 2 mars 2012, présentée par la Société Décathlon France, dont le siège social est situé 4 Boulevard de Mons - VILLENEUVE D'ASCQ (59650), agissant en tant que future exploitante des locaux, et visant à la création d'un magasin Décathlon sur le site des Docks Café au Havre pour une surface de vente de 2 612 m2.

- L'arrêté préfectoral du 16 mars 2012, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 17 avril 2012 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des Territoires et de la Mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Madame Sabine VAUTIER, rapporteure de la direction départementale des Affaires Culturelles ;

## **CONSIDERANT**

- que le projet prévoit d'implanter une activité d'équipements de la personne dans le centre ville du Havre, accessible par tous les modes de déplacement,
- que le projet souhaite s'installer dans une partie actuellement délaissée d'un bâtiment existant dédié à l'organisation de salons, d'exposition et à la restauration,
- que le projet prévoit des mesures et des dispositions en faveur du développement durable,
- que le trafic généré aura un impact limité sur le trafic routier enregistré sur la voie communale qui le dessert.

## **DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (7 oui sur 7 votants)**

Ont voté favorablement :

- M. MIGRAINE Marc, représentant le Maire du Havre,
- M. VATTIER Daniel, représentant le maire de Gonfreville l'Orcher,
- M. PETIT Daniel, maire de Montivilliers,
- M. ROUSSELIN Jean-Louis, représentant le Président du Syndicat mixte d'élaboration et de gestion du SCOT Le Havre Pointe-de-Caux Estuaire,
- M. GUILBERT Hubert, personnalité qualifiée en matière de consommation,
- M. SCHAPMAN Philippe, personnalité qualifiée en matière de développement durable,
- Mme TIRET Virginie, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire.

**En conséquence, la Société Décathlon France, dont le siège social est situé 4 Boulevard de Mons - VILLENEUVE D'ASCQ (59650), est autorisée à créer un magasin Décathlon sur le site des Docks Café au Havre pour une surface de vente de 2 612 m2.**

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Thierry HEGAY